

- Il y a des limites à la réglementation des exportations, car il ne faut pas empêcher les transferts de technologie favorables aux intérêts économiques légitimes des pays.
- Un nouveau principe est en train d'émerger, selon lequel les missiles anti-missiles balistiques tactiques (MABT) sont acceptables comme complément des efforts de non-prolifération, dans la mesure où ils n'affaiblissent pas le Traité de 1974 sur les missiles anti-missiles balistiques (Traité ABM), qui interdit le déploiement de défenses contre les missiles à longue portée.

Tout compte fait, le RCTM a mieux réussi qu'on ne le croyait au moment de sa création. À l'époque, les États-Unis estimaient que quinze à vingt États du tiers-monde possédaient sans doute les moyens de fabriquer eux-mêmes des missiles à moyenne ou à longue portée en l'an 2000. Il semble maintenant qu'ils ne seront que deux ou trois. La capacité de fabriquer des missiles ne compte donc pas autant dans la prolifération que la possibilité d'en acheter.

Comment expliquer le succès du RCTM ? 1) La mise au point de missiles balistiques est plus difficile et coûteuse qu'on le croyait autrefois. 2) Les menaces extérieures contre certains pays du tiers-monde ont diminué. 3) Les efforts de non-prolifération ont jusqu'ici donné de bons résultats. Toutefois, certains critiquent encore le RCTM, et ils sont à l'opposé les uns des autres. D'abord, il y a les «faucons» américains qui parlent constamment de l'échec du RCTM, car ils agitent le spectre des missiles du tiers-monde qui pourraient atteindre les États-Unis, pour justifier la création d'une défense anti-missiles. D'autre part, il y a les critiques du tiers-monde, représentés, bien sûr, par l'Inde, pour lesquels le régime est injuste.

M. Karp a ensuite formulé quelques idées sur la limitation de la prolifération des missiles. D'abord, il faut amener certains nouveaux producteurs à adhérer au RCTM, en particulier la Chine et la Corée du Nord. M. Karp est optimiste à ce sujet, car il croit